L’approvisionnement responsable à la STM

Présenté à l’ECPAR

Le 9 octobre 2014

Par:

Daniel Lussier

Catherine Deveault

Francine Dupont

Contenu de la présentation

- La STM c’est :
- Valeur des acquisitions à la STM
- Rôle des divisions partenaires dans la démarche
- Qui est visé par l’approvisionnement responsable
- L’approvisionnement responsable une priorité à la STM
- Stratégie d’entreprise
- Cadre d’action pour implanter l’approvisionnement responsable
- Conditions de succès
- Mise en œuvre
- Directive sectorielle

La STM c’est :

- La 14e entreprise en importance au Québec
- 9 700 employés permanents
- 4 lignes de métro, 68 stations (71 km de tunnels)
- 759 voitures de bus
- 1 730 bus
- 1,3 millions de déplacements par jour
- 3 millions de déplacements en 2013 pour 22 000 clients au Transport adapté
- Un budget de 1,5 G$ (2013) avec les investissements
- Une valeur de remplacement des actifs dépassant 14,5 G$
- 80 % des déplacements en transport en commun dans le Montréal métropolitain

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Valeur des acquisitions à la STM

Approvisionnement exploitation

- 509 M$ en valeur d’acquisition en 2013, dont
  - 317 M$ en services/services professionnels
  - 192 M$ en biens directs et indirects

Approvisionnement projets majeurs et construction

  - 298 M$

Rôle des partenaires dans la démarche

Division Soutien Approvisionnement

- Supporter les divisions d'approvisionnement de la Chaîne (améliorer les processus, meilleures pratiques, unifier les façons de faire)
- Mandat de la section Gestion des contrats:

  Implanter l'approvisionnement responsable de manière **concrète** dans les appels d'offres

Direction des affaires corporatives et développement durable

- Veiller à l'amélioration continue et à l'intégration des principes de développement durable dans la démarche d'approvisionnement responsable
- Accompagner l'équipe de la chaîne d'approvisionnement dans l'implantation de la démarche

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Qui est visé par l’approvisionnement responsable

- Tous les employés de la STM impliqués dans un processus contractuel (directive sectorielle)

  Plus précisément à la Chaîne d’approvisionnement
- Administrateurs de contrats
- Acheteurs
- Gestionnaires
- Juristes

L’appro responsable : une priorité à la STM

- Priorité 6 du plan stratégique 2020

  «…**Faire du développement durable l’élément central de toutes les décisions»**

- Politique corporative de développement durable 2010

  « …la STM s’engage à … améliorer de façon continue sa performance sociale, économique et environnementale dans (…) ses processus d’achats ; … »

- Plan DD 2020

  - Axe 2 – Gestion responsable
  - Chantier 7 – S’approvisionner de façon responsable

- Vision 2020 Chaîne d’approvisionnement

  - Intégrer l’approche de développement durable à nos pratiques
  - S’approvisionner d’une façon responsable

Stratégie d'entreprise

- **Directive sectorielle**
- Code de conduite fournisseurs
- Portrait des fournisseurs
- Prioriser des catégories de biens et services
- Développement d'outils
- Formation ressources

Plan DD 2020

Cibles

	2011	2015	2020
Pourcentage des contrats* en cours avec des critères de développement durable	8 %	50 %	90 %
Pourcentage de la valeur des contrats* en cours dans l'année avec des critères de développement durable	5 %	60 %	90 %

Comité approvisionnement responsable

Mettre en place un «focus group» avec des fournisseurs

- Recommandation CA
- Grille de pondération
- Critères d'appel d'offres
- Outils ECPAR
- Certification reconnue

Actions entreprises

Cadre d’action pour implanter l’approvisionnement responsable

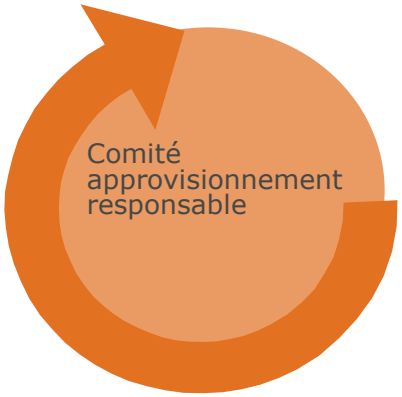

- Mise sur pied d’un comité
  - Gestionnaires
  - Administrateurs de contrats
  - Acheteurs
  - Chargés d’intégration
  - Conseillère en développement durable

- Rôle du comité
  - Identifier les obstacles et opportunités
  - Faire des recommandations d’amélioration continue
  - Supporter dans le développement des outils
  - Promouvoir la démarche, faciliter et gérer le changement

TRAVAIL D’ÉQUIPE – COMPLICITÉ – COLLABORATION - FIERTÉ

Conditions de succès pour implanter la démarche

- Obtenir l’appui de la direction
- Faire des tournées de sensibilisation pour présenter la démarche à tous les niveaux
- Développer des outils correspondants aux besoins des utilisateurs (guides, répertoire clauses, grilles pondération, fiches techniques)
- Former et accompagner les ressources
- Viser des succès simples au départ
- Élaborer un plan de communication ciblé et maintenir un rythme soutenu

Mise en oeuvre

- Choix de 10 projets pilotes représentatifs (appels d’offres)
- Formation des approvisionneurs
- Constitution d’équipes de travail/rencontre de démarrage encadrée
- Analyse de marché en amont intégrant le DD
- Accompagner et soutenir les équipes (conseillère DD)
- Post mortem, ajustements

Directive sectorielle (octobre 2014)

- **Basée sur 5 grands principes**

  Promouvoir et favoriser:

  - la réduction des impacts environnementaux, sociaux et économiques en tenant compte de son cycle de vie (ressources – fabrication – distribution – utilisation – disposition);
  - les principes établis par l'organisation internationale du travail (OIT) et la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH);
  - Les achats locaux et régionaux;
  - l'écoconception et l'innovation de la part de ses fournisseurs.
  - l'engagement des fournisseurs envers le développement durable par une gestion qui prend en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques de leurs activités

Questions ?

Merci de votre attention !